



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Pôle Mobilité

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le

18 NOV. 2015

Direction de la coordination, de la gestion et du contrôle

Code ACTE :

ARRETE 2015/2219

Du **18 NOV. 2015**

Implantation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramways rue Achard à Bordeaux - Enquête publique – Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5215-19 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-3, R.123-1, R.123-27, R.123-9 et R.214-8;

VU la délibération n° 2013/0936 du 20 décembre 2013 confirmant la décision de faire le projet de création d'un atelier carrosserie peinture pour bus et tramways rue Achard à Bordeaux ;

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0074 du 13 février 2015 portant sur les champs de compétence délégués par le Conseil de Métropole au Président, notamment son article n°72 ;

VU la délibération n° 2015/0625 du 30 octobre 2015 autorisant le financement des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation d'exploitation de l'installation classée pour la protection de l'environnement concernant l'implantation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramways rue Achard à Bordeaux ;

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 08 octobre 2015 désignant Monsieur Jacques Le Ster en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Hugues Morizot en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, le projet d'exploitation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramways Achard à Bordeaux;

CONSIDERANT qu'un dossier d'enquête publique a été constitué en vue d'informer le public ;

Le Président de Bordeaux Métropole
ARRETE

ARTICLE 1 : Objet, date et durée de l'enquête :

Une enquête publique, portant sur le projet d'exploitation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramways Achard à Bordeaux est ouverte du lundi 07 décembre 2015 au vendredi 08 janvier 2016 inclus à midi.

Ce projet d'exploitation se situe sur la commune de Bordeaux.

Il consiste en la création d'un atelier de carrosserie et peinture destiné aux bus et tramways sur le site actuel du dépôt de tramways rue Achard à Bordeaux.

ARTICLE 2 : Lieux de consultation du dossier

Pendant la durée mentionnée à l'article 1, le dossier d'enquête «Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement – Implantation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramway Achard à Bordeaux » sera consultable:

- à la mairie de Bordeaux :

Cité Municipale

4 rue Claude Bonnier à Bordeaux

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

- à la mairie de quartier de Bordeaux Nord :

Mairie de quartier Bordeaux Maritime

196 rue Achard à Bordeaux

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30

- à la mairie de Cenon :

1 avenue Carnot à Cenon

service urbanisme

le lundi et mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

le mardi de 13 h 30 à 17 h, le jeudi de 9 h à 12 h 30

et le vendredi de 9 h à 14 h

- à la mairie de Lormont :

1 rue André Dupin à Lormont

Direction des Services Techniques et Urbanisme

du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

- à Bordeaux Métropole :

Immeuble Laure Gatet

39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h

Durant cette période, le public pourra, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier, et consigner ses éventuelles observations sur un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la même durée, le dossier d'enquête sera accessible en ligne sur le site Internet de Bordeaux Métropole à l'adresse : <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr> dans la rubrique Projets Locaux, onglet Bordeaux – dépôt Achard.

Toute observation pourra être également adressée par écrit, avant la clôture de la consultation, au commissaire enquêteur, Monsieur Jacques Le Ster, par voie postale à Bordeaux Métropole - pôle Mobilité- Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements - Esplanade Charles de Gaulle, 33 076 Bordeaux cedex.

ARTICLE 3 : Composition du dossier d'enquête

Le dossier se compose des pièces suivantes :

- Présentation du dossier
- Présentation de Bordeaux Métropole -Demandeur
- Présentation de Kéolis, délégataire actuel
- Présentation des rédacteurs du dossier
- Partie I - Demande d'autorisation
- Partie II - Etude d'impact
- Partie III – Etude de dangers
- Partie IV – Notice Hygiène et sécurité
- Partie V – Annexes :
 - Données des services consultés
 - Etude de bruit
 - Documents administratifs
 - Documents techniques
 - Fiches de données de sécurité
 - Plans

Dossier complémentaire :

- Avis ARS (Agence Régionale de Santé)
- Avis DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine)
- Mémoires en réponse de Bordeaux Métropole aux autorités de l'Etat.

ARTICLE 4 : Nom et qualité des commissaires enquêteurs

Ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif :

Commissaire enquêteur titulaire : Monsieur Jacques Le Ster, Directeur à la SNCF retraité.

En cas d'empêchement du Commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par un Commissaire enquêteur suppléant.

Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Hugues Morizot, chargé d'intervention en environnement.

ARTICLE 5 : Lieux et dates de permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur siègera à la Cité Municipale et à la mairie de quartier Bordeaux Maritime de la Mairie de Bordeaux. A cette occasion, il recevra, en personne, les observations du public selon le planning suivant :

- Cité Municipale de la Mairie de Bordeaux :

le Lundi 07 décembre 2015 de 9 h à 12 h

le mercredi 16 décembre 2015 de 14 h à 17 h

- Mairie de Quartier Bordeaux Maritime :

le vendredi 11 décembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30

le vendredi 08 janvier 2016 de 9 h à 12 h

ARTICLE 6 : Publicité

Un avis contenant les principales dispositions du présent arrêté sera inséré par les soins de Bordeaux Métropole, quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants :

- le Courrier Français, journal habilité à publier les annonces légales,
- le quotidien Sud Ouest, journal régional.

Cet avis sera également affiché quinze jours, au moins, avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, à l'Hôtel de Bordeaux Métropole, aux Mairies de Bordeaux, Cenon et Lormont.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé à l'affichage du même avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages et travaux projetés et visible de la voie publique.

ARTICLE 7 : Fin de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre et le site informatique dédiés à cette enquête publique seront clos. Les registres seront signés par les autorités compétentes. L'ensemble des observations recueillies sera transmis dans les 48 heures au commissaire enquêteur. Celui-ci, après avoir entendu, éventuellement, toute personne

qu'il jugera utile de consulter, transmettra au Président de Bordeaux Métropole, dans un délai d'un mois, l'ensemble des pièces accompagnées d'un rapport sur le déroulement de l'enquête et, dans un document séparé, de ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

ARTICLE 8 : Lieux de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et de ses conclusions établis par le commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à Bordeaux Métropole, Direction des grands travaux et investissements de déplacements, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux et sur le site internet participation.bordeaux-metropole.fr.

ARTICLE 9 : Autorité compétente et acte préalable à la réalisation du projet

La demande d'autorisation d'exploitation d'un atelier « Carrosserie-Peinture » sur le site du dépôt tramway Achard à Bordeaux relève de la compétence de Bordeaux Métropole.

Au terme de la procédure d'enquête publique, Bordeaux Métropole se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.

Toute information peut être demandée à Bordeaux Métropole – Pôle Mobilité - Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements – Esplanade Charles de Gaulle, 33 076 Bordeaux cedex - auprès de Madame Isabelle Marie, chef de projets.

ARTICLE 10 : Exécution du présent arrêté

Le Président de Bordeaux Métropole, les Maires des communes concernées, les commissaires enquêteurs (titulaire et suppléant) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Juppé'.

Alain Juppé